



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 49575

Texte de la question

M. Louis Mexandeau appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des adultes handicapés. En particulier, les handicapés en internat dans un centre d'aide par le travail, une fois les frais d'hébergement déduits, n'ont plus, dans de nombreux cas, les ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins vestimentaires et de loisirs. En milieu de vie, un handicapé perçoit l'allocation pour adulte handicapé, dont on déduit les frais d'hébergement, et il ne lui reste qu'environ 400 francs par mois, s'il n'a pas de frais de déplacement à payer. Un handicapé qui travaille à mi-temps voit son allocation réduite, ce qui n'est pas un encouragement à la réinsertion. Enfin, il convient aussi de souligner qu'un handicapé marié, lorsque son conjoint perçoit un revenu, voit son allocation réduite, voire supprimée ; il en est de même pour l'APL. Pourtant, si les handicapés représentent effectivement un coût, ils font vivre un certain nombre de professions et sont à l'origine d'un certain nombre d'emplois : médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, enseignants spécialisés. Ils sont aussi à l'origine d'un certain nombre de productions : prothèses, appareillages, logements et ameublements - mais aussi automobiles - aménagés spécialement. Ils sont, enfin, à l'origine d'un certain nombre de services : transports en ambulance ou VSL, restauration (repas à domicile), télé-assistance, etc. En conséquence, il lui demande de bien vouloir prendre des mesures afin que les adultes handicapés aient les moyens d'être assimilés entièrement à la société et qu'ils ne soient pas, en fait, marginalisés.

Données clés

Auteur : [M. Mexandeau Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49575

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1309